



Présentation

Lundi 22 juin 2015





Plan

- Présentation de l'association
- 1^{ère} étape :
 - Schéma Régional de Coopération Intercommunale
- 2^{ème} étape
 - Loi NOTRe
- Actions du Comité Vallée de Chevreuse
- Projets du Comité Vallée de Chevreuse
- Questions - réponses



Association

- Comité créé suite au vote CCHVC* du 1^{er} décembre 2014.
- Transformé en association le 2 avril 2015
- Objet : Le Comité Vallée de Chevreuse a pour objectif d'être acteur, au côté de la CCHVC* afin d'y développer un projet de territoire ambitieux et structurant, alliant modernité et innovation au respect de l'environnement.

Le Comité Vallée de Chevreuse participera au rayonnement de la CCHVC, veillera à sa cohérence territoriale sur la base de son périmètre d'origine et de ses extensions futures.



Bureau

Chevreuse



Jacques EMPINET
Président



Sarah FAUCONNIER
Conseillère Municipale
Secrétaire



Laurence JAUDOIN
Secrétaire adjoint

Saint-Rémy-lès-Chevreuse



Dominique BAVOIL
Conseiller Communautaire
Conseiller Municipal
Ancien Adjoint au Maire
Ancien 1^{er} Vice Président CCHVC
Vice-Président



Dina BRUNELLO
Conseillère Municipale
Trésorière-adjointe

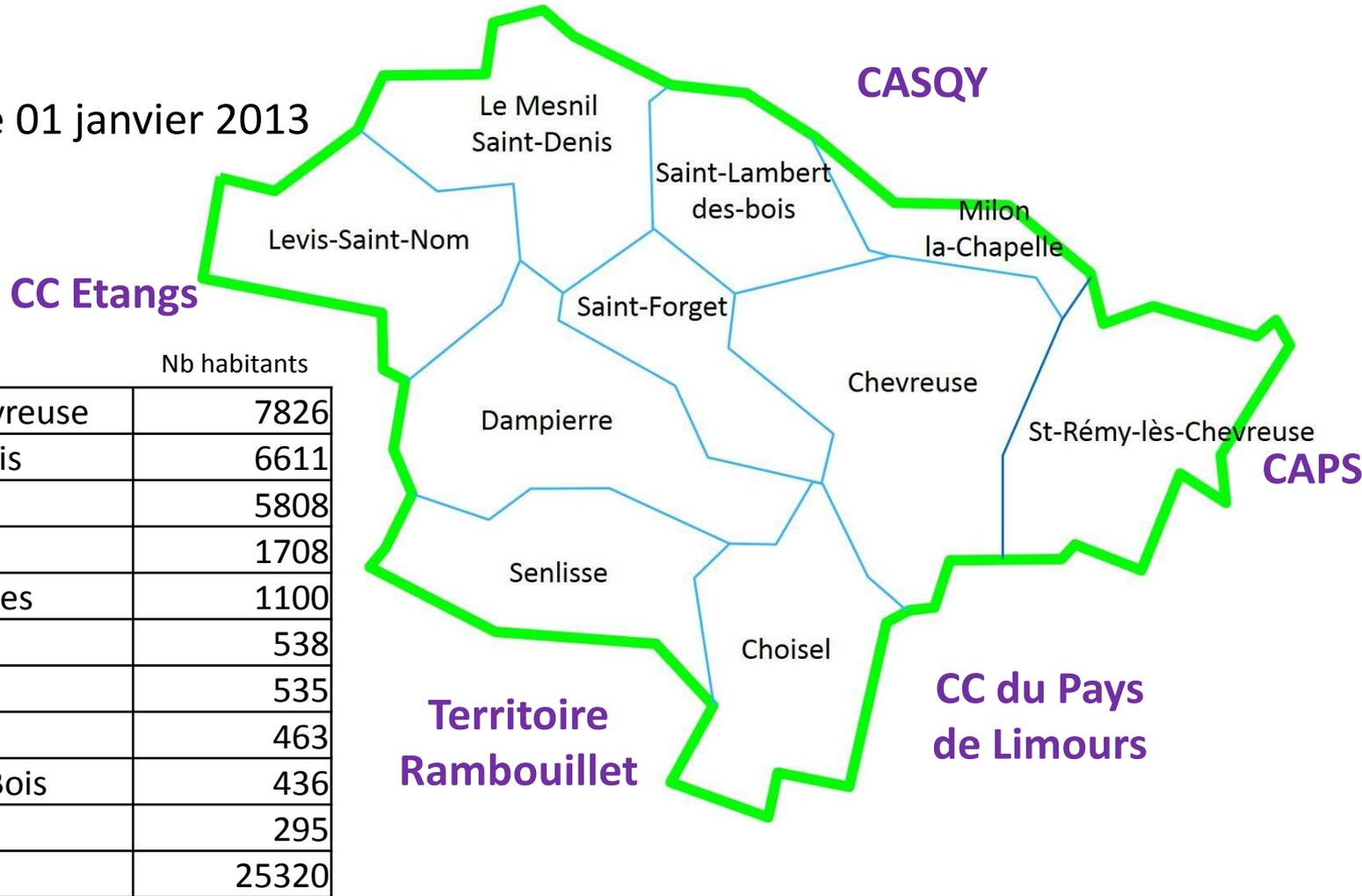


Jacques CAOUS
Conseiller Municipal
Trésorier



Présentation CCHVC

- Création le 01 janvier 2013

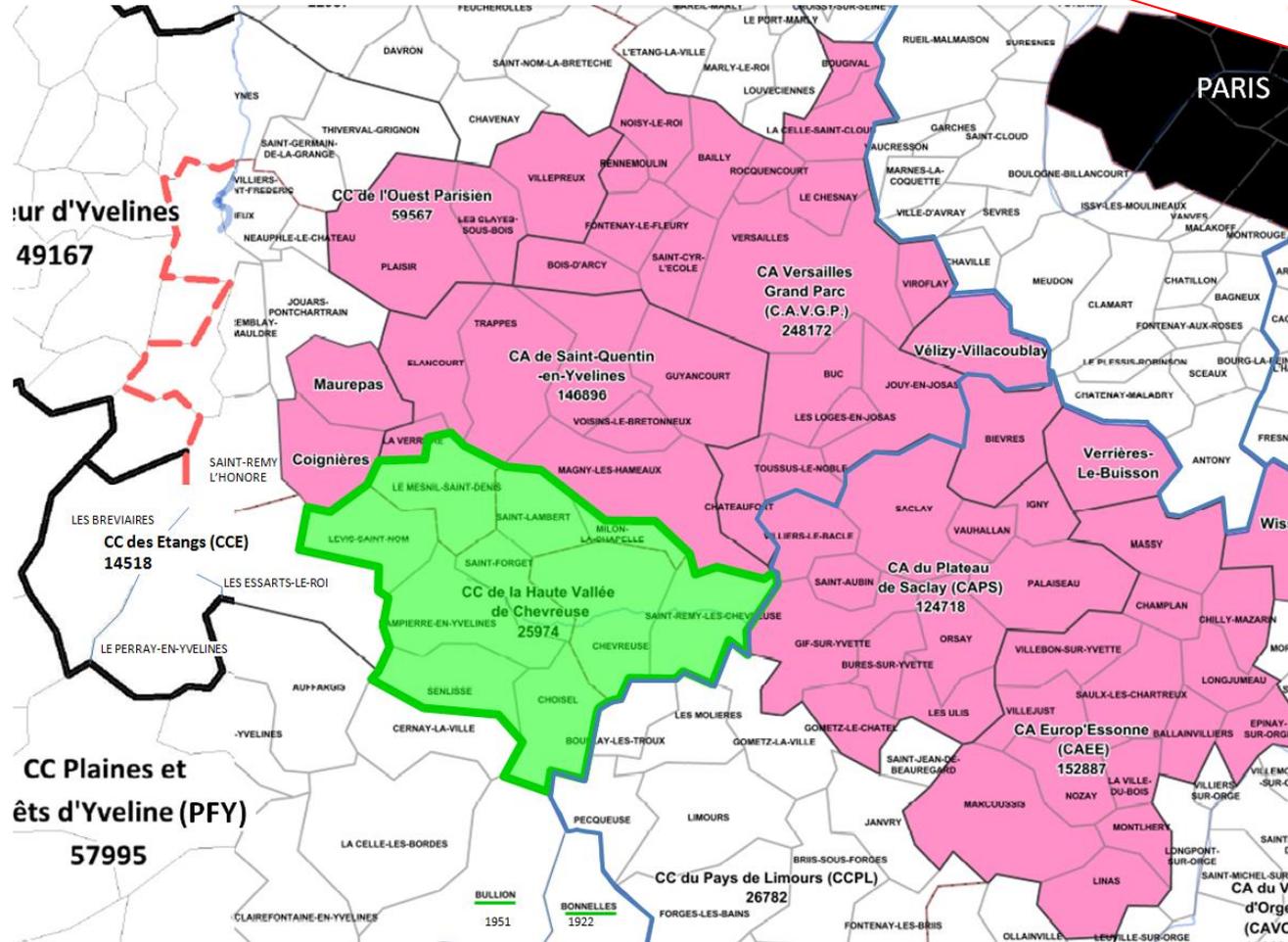


Président depuis sa création : Jacques Pelletier, Maire de Milon-la-Chapelle



Schéma Régional de Coopération Intercommunale

1^{ère} étape



Proposition du préfet de Région du 28 août 2014
Confirmation du périmètre CCHVC



Schéma Régional de Coopération Intercommunale

1^{ère} étape

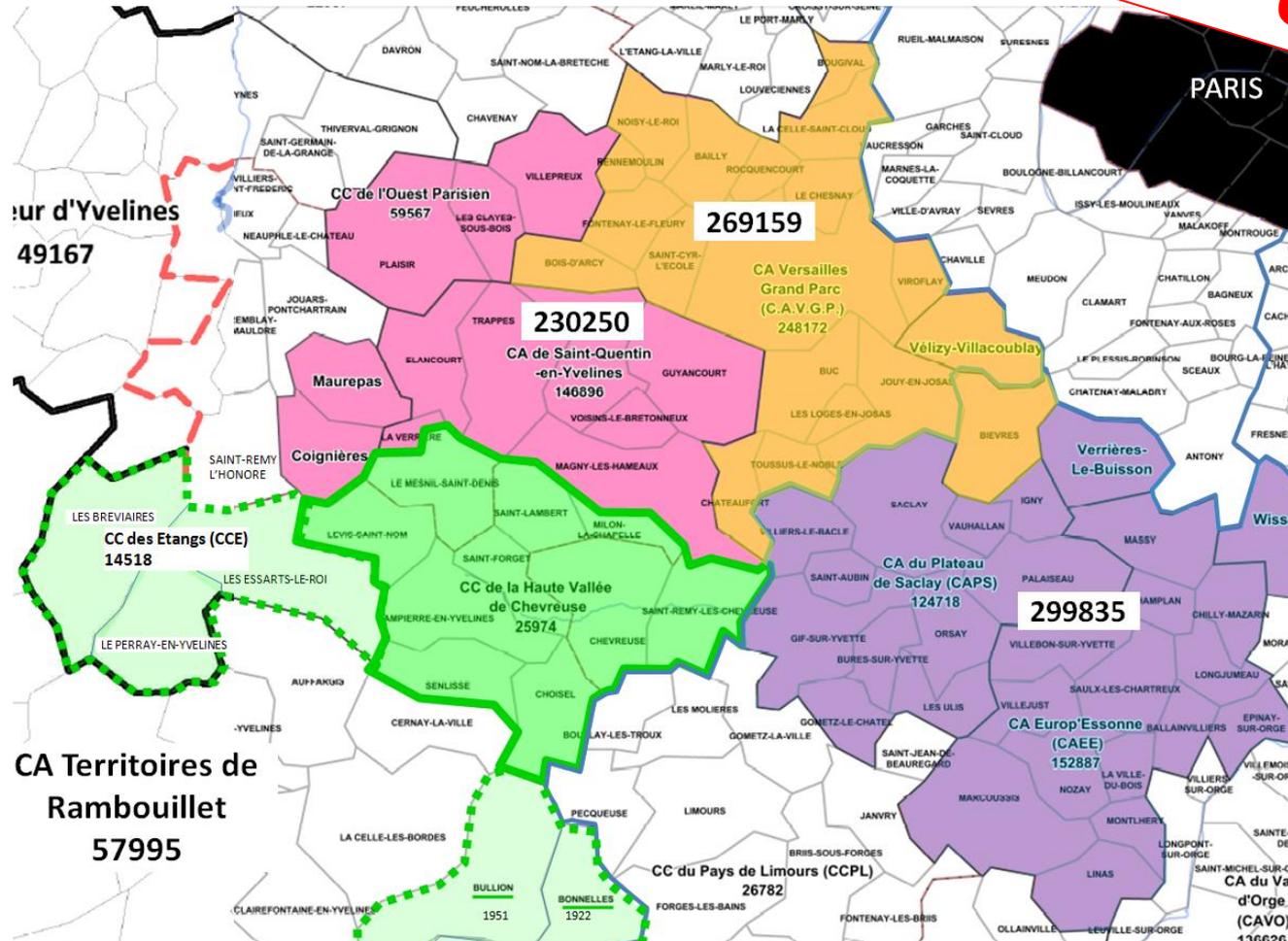


Schéma arrêté par le préfet de Région le 4 mars 2015
Confirmation du périmètre CCHVC



Schéma Régional de Coopération Intercommunale

1^{ère} étape

Rappel du processus de décision

- Présentation le 28 août 2014
- Concertation des maires et EPCI⁽²⁾ en 2014
- Amendements votés par CRCI⁽¹⁾ à partir du 22/01/2015
- Arrêté du Schéma avant le 31 mai par Préfet région : **4 mars**
- Arrêté des périmètres par préfets des départements avant le 1 sept. 2015 : **pas de changement (lettre du Préfet du 21 mai 2015 à Mr Julien-Labruyère)**
- Soumission aux Conseils Municipaux concernés pour accord (1 mois)
- Soumission aux EPCI⁽²⁾ concernés pour avis (1 mois)
- Si désaccord (moitié des CM / moitié population) => CRCI⁽¹⁾
- 1^{er} janvier 2016 : mise en application

(1) : Commission Régionale de Coopération Intercommunale

(2) : Etablissement Public de Coopération Intercommunale



Schéma Régional de Coopération Intercommunale

1^{ère} étape



PREFET DES YVELINES

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau du Contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

Versailles, le 21 MAI 2015

Monsieur le Conseiller Municipal,

Par lettre du 3 avril dernier, vous avez appelé mon attention sur le rattachement des communes de Bonnelles, Bullion, Cernay la Ville et Auffargis à la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

Vous indiquez que l'application de la loi SRU sur le territoire de ces communes aurait en effet pour conséquence de porter un préjudice important au Parc Naturel Régional (PNR) de par les constructions de logements sociaux qu'elle implique.

S'agissant d'une part de dernière doit être compatible

Au demeurant, il n'y a pas de « 10 % a minima de logements neufs » qui rentrent pas dans le dispositif.

S'agissant d'autre part, du 4 mars dernier par Monsieur le Préfet de Région, il ne prévoit pas de modifications sur les périmètres de la communauté d'agglomération Plaines et Forêt d'Yveline et de la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

En outre, aucun consensus n'est apparu de la part des EPCI et des communes concernées portant sur une modification du SRCI sur ce secteur. C'est donc ce schéma que je m'appête à mettre en œuvre prochainement, dans l'attente d'éventuelles dispositions nouvelles de la loi NOTRe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Municipal, à l'assurance de ma haute considération.

Erard CORBIN DE MANGOUX

Monsieur Dominique JULIEN LA BRUYERE
Conseiller Municipal de Cernay-La-Ville
38 Place de l'Alouette
78720 CERNAY-la-VILLE

Lettre du Préfet des Yvelines
à Mr Julien-Labruyère

S'agissant d'autre part, du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) arrêté le 4 mars dernier par Monsieur le Préfet de Région, il ne prévoit pas de modifications sur les périmètres de la communauté d'agglomération Plaines et Forêt d'Yveline et de la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

En outre, aucun consensus n'est apparu de la part des EPCI et des communes concernées portant sur une modification du SRCI sur ce secteur. C'est donc ce schéma que je m'appête à mettre en œuvre prochainement, dans l'attente d'éventuelles dispositions nouvelles de la loi NOTRe.

- **15/04/14** : Agathe Becker Maire de Saint Rémy se présente à la Présidence de la CCHVC pour défendre les intérêts de cette Communauté de Communes
- 25/6/14 : Courrier de St-Lambert et Chevreuse au Préfet des Yvelines pour rejoindre la CASQY (continuité territoriale)
- **23/9/14** : Conseil Municipal de Chevreuse : **avis défavorable SRCI** et confirmation de la volonté d'intégrer une communauté Agglo de l'Unité Urbaine de Paris, ce qui aurait pour conséquence de sortir de la CCHVC
- **30/10/14** : Conseil Municipal de St-Rémy : **avis défavorable au SRCI**
- 20/11/14 : Conseil Municipal de St-Lambert : vote unanime pour rester dans la CCHVC => impossibilité pour Chevreuse de rejoindre la CASQY
- 1/12/14 : Conseil Communautaire de la CCHVC :
 - **Avis défavorable sur SRCI (regroupement des 5 EPCI)**
 - **Approbation du maintien du périmètre de la CCHVC**
 - **Avis favorable pour intégration d'autres communes à la CCHVC**

Approbation à la majorité 22 Pour, 12 Contre (élus majoritaires de St-Rémy et Chevreuse et un élu de Dampierre)

Déclaration commune de St-Rémy et Chevreuse pour faire valoir la possibilité de quitter la CCHVC
- 18/12/14 : Conseil Municipal de St-Rémy : délibération pour étudier la possibilité d'un rapprochement vers CAPS et éventuellement Europ'Essonne

- **8/12/14 : Lettre du Maire de St-Rémy** au Préfet de Région pour demander à rejoindre la **CAPS**
- **18/12/14 : Lettre du Maire de Chevreuse** au Préfet de Région pour **s'associer à la position de St-Rémy**
- 18/12/14 : Conseil Municipal de St-Rémy : délibération pour étudier la possibilité d'un rapprochement vers CAPS et éventuellement Europ'Essonne
- Actu n°4 (nov 2014)* : A.Becker déclarait hésiter entre Rambouillet et la CAPS.
- Actu n°5 (déc 2014)* : un gros titre annonçait la couleur : « Paris-Saclay, une évidence ! ».
- Actu n°6 (Jan 2015)* : c'était la « préférence raisonnée pour la CAPS ».
- 4 mai 2015 : Réunion Publique à Saint-Rémy, organisée par l'Union des Amis du Parc. Anne Héry, sur scène, réaffirme la position de Chevreuse ; Agathe Becker, dans la salle, déclare étudier les avantages et inconvénients d'un rapprochement vers la CAPS, la CASQY ou d'un maintien dans la CCHVC. Les résultats seraient présentés en septembre 2015



Des positions et des revirements sans consulter les habitants

1^{ère} étape

- St-Rémy :
 - Majorité précédente : moteur dans la création de la CCHVC
 - Présentation à la Présidence de la CCHVC
 - Lettre au préfet le 8 décembre 2014 sans concertation
 - Puis vote avec débat houleux le 18 décembre au Conseil Municipal
 - Pas de consultation de la population, pas de débat contradictoire
 - Mai : revirement vers la CASQY ?
- Chevreuse :
 - En 2011 volonté de rejoindre la CASQY, sans consultation de la population.
 - Le 18 décembre 2014, suite à la décision de St-Lambert, revirement pour suivre St-Rémy vers la CAPS
 - Pas de consultation de la population, pas de débat contradictoire
 - Chevreuse, seule, ne peut quitter la CCHVC

Ce n'est pas fini – la suite

2^{ème} étape

- Jusqu'au 1^{er} janvier 2016, procédure de droit exceptionnel de la révision du SRCI : acte manqué pour St-Rémy et Chevreuse dans leur volonté de quitter la CCHVC
- Ensuite, le droit commun s'applique de nouveau (CGCT- L5214-26) :
 - Délibération de la commune
 - Avis de la CDCI réunie en formation restreinte (2 mois, sinon réputé négatif)
 - Accord du conseil communautaire de la CA accueillante
 - Arrêté du préfet
- **Loi NOTRe*** en cours d'adoption : seuil mini communauté de communes = **20.000** habitants (sauf montagne), au lieu de 5000 habitants jusqu'alors
- **CC Etangs** : 3 communes (Les Essarts, les Bréviaires, Le Perray) 14518 hab => nécessité de rejoindre une CC ou une CA : CCHVC ou Territoire Rambouillet ?
- **Bullion et Bonnelles** : volonté affichée de Bonnelles, et maintenant Bullion de rejoindre la CCHVC

=> **Discussions en cours avec le préfet des Yvelines**



Ce n'est pas fini – la suite

différents scénarios avec seuil 20.000 hab

2ème étape

Saint-Rémy-lès-Chevreuse	7 970
Chevreuse	5 916
	13 886

Le Mesnil-Saint-Denis	6 715
Levis-Saint-Nom	1 751
Dampierre en Yvelines	1 110
Senlisse	548
Choisel	556
Saint-Forget	468
Saint-Lambert-des-Bois	474
Milon La Chapelle	285
	11 907
	25 793

Le Perray-En-Yvelines	6 802
Les Essarts-Le-Roi	6 673
Les Bréviaires	1 293
	14 768

Bullion	2 013
Bonnelles	1 977
	3 990

Scénario 1 : St-Rémy et Chevreuse quittent CCHVC
=> CCHVC = 11 900 hab => **Éclatement CCHVC**

Scénario 2 : Scénario 1 + Les Essarts rejoint CCHVC :
=> CCHVC = 18 580 hab => **Éclatement CCHVC**

Scénario 3 : Scénario 2 + Le Perray et Les Bréviaires rejoignent CCHVC :
=> CCHVC = 26 675 hab => **CCHVC peut exister mais...**

Scénario 4 : Scénario 3 + Bullion et Bonnelles rejoignent CCHVC :
=> CCHVC = 30 665 hab => **CCHVC peut exister mais...**



Les actions déjà entreprises

- Information de la population : lettres ouvertes, tracts, site internet www.cvc78.fr
- Information des responsables institutionnels et politiques : courriers adressés au Préfet de région, Préfets de départements, Député, Présidents de Communautés.
- Lancement d'une pétition : +1000 signatures.
- Conférence de presse le 2 février 2015 (Les Nouvelles, Le Parisien)
- Rencontre avec le Sous-Préfet de Rambouillet le 25 mars 2015



Rejoindre maintenant une CA*

Un vrai danger pour la Vallée

- Saint-Rémy et Chevreuse : 37% des voix dans la CCHVC, puissants moteurs pour décisions et projet d'envergure. **Dans le nouvelle CA : 2 à 3% des voix** donc pas de voie au chapitre.
- Endettement CCHVC est nul ; CASQY = **très endettée** ; CAPS a de **gros investissements à faire sur le plateau de Saclay**
- Urbanisme : adopter un PLU propre à une commune permet de décider de l'avenir de son bassin de vie. L'Etat impose un **PLU Intercommunal** pour les CA* de +250.000 habitants (cas de CAPS+EuropEssonne). CAPS a déjà un PLUi. Le Maire perdrait alors une de ses prérogatives les plus importantes, ce qui pourrait avoir des **conséquences négatives en terme d'urbanisme**.
- Protection du **Parc Naturel Régional** : provisoire puisque **la charte est réécrite tous les 12 ans** et non garantie puisque les **intérêts de l'Etat sont supérieurs** à la charte d'un PNR.
- **Modèle économique CCHVC** basé sur l'artisanat, le tourisme et sur la ruralité
Modèle économique CAPS-Europ'Essonne et CASQY basés sur l'industrie, les grandes sociétés, les pôles de recherche, et le développement urbain.
- **RER B** : être dans la Communauté d'Agglomération qui contrôle toute la ligne du RER B depuis Massy ferait **perdre la maîtrise de l'aménagement** de la gare de Saint-Rémy et de ses abords.
- Les communes de St-Rémy et Chevreuse, dans une communauté d'agglomération de 230.000 ou 300.000 habitants, ne pourraient plus préserver la qualité et le cadre de vie choisis délibérément par les habitants de la vallée de Chevreuse.

Notre projet : développer un projet de territoire

- Le préalable :
 - Conserver l'unité actuelle de la CCHVC et faire travailler ensemble toutes les communes
 - La renforcer en accueillant des communes similaires telles que Bullion et Bonnelles, Les Bréviaires, le Perray-en-Yvelines, les Essarts-le-Roi.
- Développer de nombreux services aux habitants s'inscrivant dans une démarche de développement durable :
 - Internet Très Haut Débit permettant notamment le télé travail de qualité limitant les déplacements.
 - Transports : développement du co-voiturage et de l'auto-partage. Maillage de transport pour atteindre les communes non desservies. **CCHVC est choisi comme territoire Pilote pour l'Eco-mobilité**
 - Petite enfance : développement de crèches et d'activités périscolaires intercommunales. Dampierre a déjà commencé avec Saint Lambert des Bois et Senlisse pour les activités périscolaires.
 - Prise en charge des seniors et développement du maintien à domicile.
 - Et bien d'autres...



Pourquoi adhérer au CVC ?

- Pour être tenu informé
- Pour faire du CVC une institution reconnue, interlocuteur privilégié des composantes de CCHVC
- Pour faire du CVC une instance de mobilisation de la population
- Pour participer aux projets et pour aider la CCHVC
- Pour approfondir ces sujets et mettre ses compétences et ses idées au service de Vallée de Chevreuse
- Pour donner au CVC les moyens financiers d'agir et d'informer



Questions - Réponses



Continuons la discussion autour d'un verre....